

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le N° d'enregistrement								
	1. Intitulé du projet								
Aménagement du lotissement "Les Brandes"									
	tification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire								
2.1 Personne physique Nom	Prénom								
2.2 Personne morale									
Dénomination ou raison sociale	Mairie de Audes								
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Monsieur Serge BOULADE, Maire								
RCS / SIRET	Forme juridique								
Joigne	ez à votre demande l'annexe obligatoire n°1								
	u des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet								
N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique								
34°	Lotissement avec une surface plancher supérieure à 3 000 m² sur une commune non dotée d'un document d'urbanisme								
	4. Caractéristiques générales du projet								
Doivent être annexées au présent formu 4.1 Nature du projet	ulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire								
' '	ement d'un lotissement d'habitation de 16 lots. Il comprend une le et de deux espaces paysagers avec un cheminement piéton.								

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).										
Le projet est soumis à une demande de permis d'aménager ainsi qu'à une procédure d'étude au cas par cas.										
4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure	d'autorisation ce formulaire est r	empli								
Procédure d'étude au cas par ca	as									
4.5 Dimensions et caractéristiques du pro	jet et superficie globale (assiette) de	e l'opération -	préciser les ur	nités de me	sure utilisées					
	s caractéristiques			Valeur						
Superficie totale Nombre de lots Surface totale des lots Surface plancher maximale Longueur de voirie crée Nombre de places de stationner	20 416 m ² 16 13 513 m ² 6 751 m ² 260 m 12									
4.6 Localisation du projet			<u>'</u>							
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long. <u>2</u> ° 3	33 · <u>30 · E</u>	Lat. <u>46</u> °2	<u>?7 '12 "N</u>					
Route de Vaux 03190 AUDES	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées :	Long ° _	_'_"_		_'_"_					
4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui X Non 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non X 4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?										
4.8 Le projet s'inscrit-il dans un program Si oui, de quels projets se compose le			C	Dui	Non					

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. S	ensibil	ite envi	ronnementale de la zone d'implantation envisagée								
5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?											
Parcelle exploitée en agriculture											
5.1.17			. ,								
			panisme (ensemble des documents d'urbanisme sols sur le lieu/tracé de votre projet ?	ıi	Non X						
Si oui, intitulé et date											
d'approbation : Précisez le ou les											
règlements applicables à la zone du projet											
' '											
Davis laa subsigu oo 220 à 270 la	a. Jaa	مام می بیم									
environnementale?	ou ies	aocun	nents ont-ils fait l'objet d'une évaluation	Ji 💮	Non						
5.2 Enjeux environnementaux					a intamat						
http://www.developpement-			yens utiles, notamment à partir des informations disponibl .fr/etude-impact	es sur le sité	e internet						
1											
Le projet se situe-t-ii :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?								
Le projet se situe-t-il : dans une zone naturelle	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?								
dans une zone naturelle d'intérêt écologique,			Lequel/Laquelle ?								
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?								
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de			Lequel/Laquelle ?								
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de			Lequel/Laquelle ?								
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de			Lequel/Laquelle ?								
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de			Lequel/Laquelle ?								
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	Lequel/Laquelle ?								
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	Lequel/Laquelle ?								
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	Lequel/Laquelle ?								
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne?		×	Lequel/Laquelle ?								
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne?		X	Lequel/Laquelle ?								
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne?		X	Lequel/Laquelle ?								
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne? sur le territoire d'une commune littorale?		X	Lequel/Laquelle ?								
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne? sur le territoire d'une commune littorale? dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale		X	Lequel/Laquelle ?								
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne? sur le territoire d'une commune littorale?		X X X	Lequel/Laquelle ?								
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne? sur le territoire d'une commune littorale? dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional?		X X X	Lequel/Laquelle ?								
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne? sur le territoire d'une commune littorale? dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc		X X X	Lequel/Laquelle ?								

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		X	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques? si oui, est-il prescrit ou approuvé?		X	
dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
dans une zone de répartition des eaux ?		X	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine?		X	
dans un site inscrit ou classé ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?		X	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines (de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		×	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
Ressources	est-il excédentaire en matériaux ?		×	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X		Suppression de la culture actuelle
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?		×	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	□ ¥	X	Proximité d'une installation agricole classée. Le périmètre de protection couvre une partie de la parcelle qui sera non constructible et aménagée en verger.
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	□ X	Mise en place d'un éclairage public
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?		X	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		×	
Patrimoine / Cadre de	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		\mathbf{x}	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	X		Transformation d'une parcelle agricole en lotissement d'habitation

6.2 Les in	cidences du	projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?
Oui	Non X	Si oui, décrivez lesquelles :
		projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X	Si oui, décrivez lesquels :
		7. Auto-évaluation (facultatif)
Au regar qu'il devr	d du formulc ait en être d	aire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou lispensé ? Expliquez pourquoi.



* 3000007 4 70	nne	W JON C
* 700	8181-9	" may

					ga		

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet		
	4	
	·	
		, 4

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

Auses

1 guildet 2014

Signature

NOTICE



PRÉSENTATION DE L'ÉTAT INITIAL

Le projet d'aménagement du lotissement « Les Brandes » se situe dans le prolongement d'un lotissement existant.

Sa surface est de 20 415,82 m² et il se situe sur la parcelle cadastrale 000 ZT 34.

L'altitude est comprise entre 262.45 NGF et 266.17 NGF. La pente moyenne est d'environ 1,75% et descend en direction nord nord-ouest. La parcelle est longée à l'ouest par la RD241. Le lotissement sera desservi

uniquement par la voie du lotissement existant.

Il se compose aujourd'hui d'une parcelle enherbée ponctuée de quelques arbres isolés qui seront conservés dans le projet.

La parcelle est également close de haies bocagères qui seront conservées et restaurées afin de traiter l'interface avec les parcelles adjacentes.

L'étude de sol réalisée a relevée une infiltration négligeable à nulle et préconise une rétention des eaux avant rejet dans le réseau communal.

Au Sud de la parcelle un bâtiment agricole abrite des animaux et implique un périmètre de protection sanitaire d'un rayon de 50m. Le périmètre rend cette zone inconstructible (Art L111-3 du Code Rural).

PRÉSENTATION DU PROJET

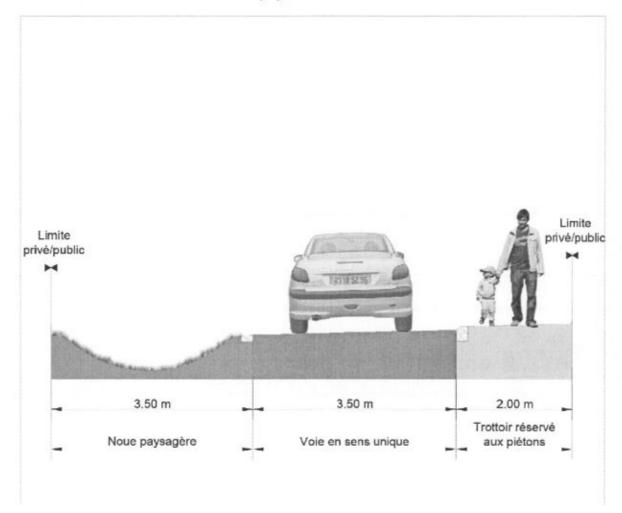
Le projet consiste en la création d'un lotissement de 16 lots desservis par une voie en sens unique se raccordant sur les amorces de voies existantes. Cette voie s'articule autour de deux espaces publics sous forme de placette permettant le stationnement des véhicules. Les places de stationnement seront traitées en dalles alvéolées et remplies tantôt par un concassé tantôt enherbées.

Ce nouveau quartier s'organise autour d'un espace public paysager généreux composé d'une part d'un verger d'environ 2 165 m² et d'autre part d'un espace de détente d'environ 1 713 m². Ces espaces enherbés et plantés permettent d'assurer la continuité du sentier de randonnée entre la RD241 et le cœur du bourg. Ils seront plantés par la commune préalablement aux travaux d'aménagement du lotissement.

Le profil de la voie se compose d'une noue enherbée, de la Dalles alvéolées enherbées au fond et remplies de concassé au premier plan



voirie en enrobé et d'un trottoir en sablé réservé aux piétons. Conformément aux préconisations de l'étude sol, les noues permettront de retenir l'eau de ruissellement de la voirie avant son évacuation dans le réseau communale. Le profil de voie en enrobé a été réduit à une largeur minimale afin de limiter la surface d'imperméabilisation des sols. Les trottoirs sont traités en sablé de pays.



La voirie ainsi créée s'appuiera sur les amorces de voiries existantes, son nouveau profil permettra de mieux prendre en compte les problématiques de perméabilité des sols et d'intégration d'espace vert dans les espaces publics communs. La structure de la voirie sera conforme au dimensionnement envisagé dans l'étude géotechnique.

Du point de vue des réseaux, l'ensemble des attentes avaient été positionnées lors de la première phase de travaux, dans l'amorce des 2 voies.

Ainsi chaque parcelle est desservie avec les réseaux d'eaux usées et pluviales, par boite de branchement en attente en limite de propriété. Les réseaux primaires seront implantés sous la voie de circulation.

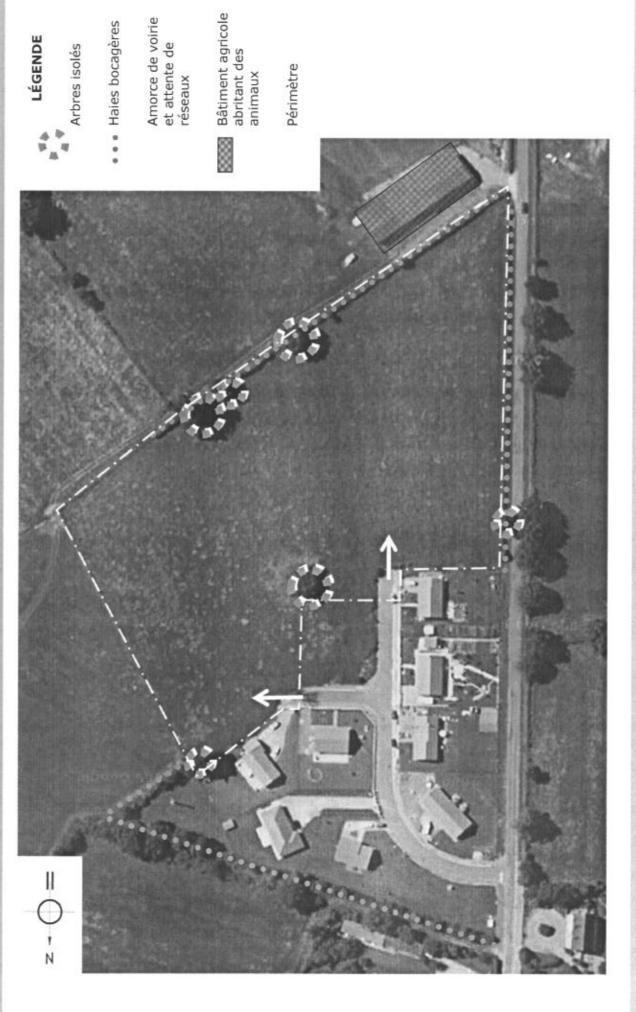
Le réseau télécom sera constitué de 2 à 3 fourreaux de 45mm filants avec des chambres L2T aux intersections. Sur chaque parcelle sera disposé un regard 30x30 cm qui sera relié aux chambres L2T par 2 fourreaux de 45 mm également.

La partie éclairage publique et alimentation BTA sera réalisée par le SDE 03. Des candélabres sont prévus en implantation unilatérale à l'image de la première tranche. Pour l'alimentation électrique un coffret S22 sera positionné en limite de chaque propriété. L'alimentation de cette tranche sera assurée par les 2 coffrets fausse coupure, implantés en limite de la première tranche.

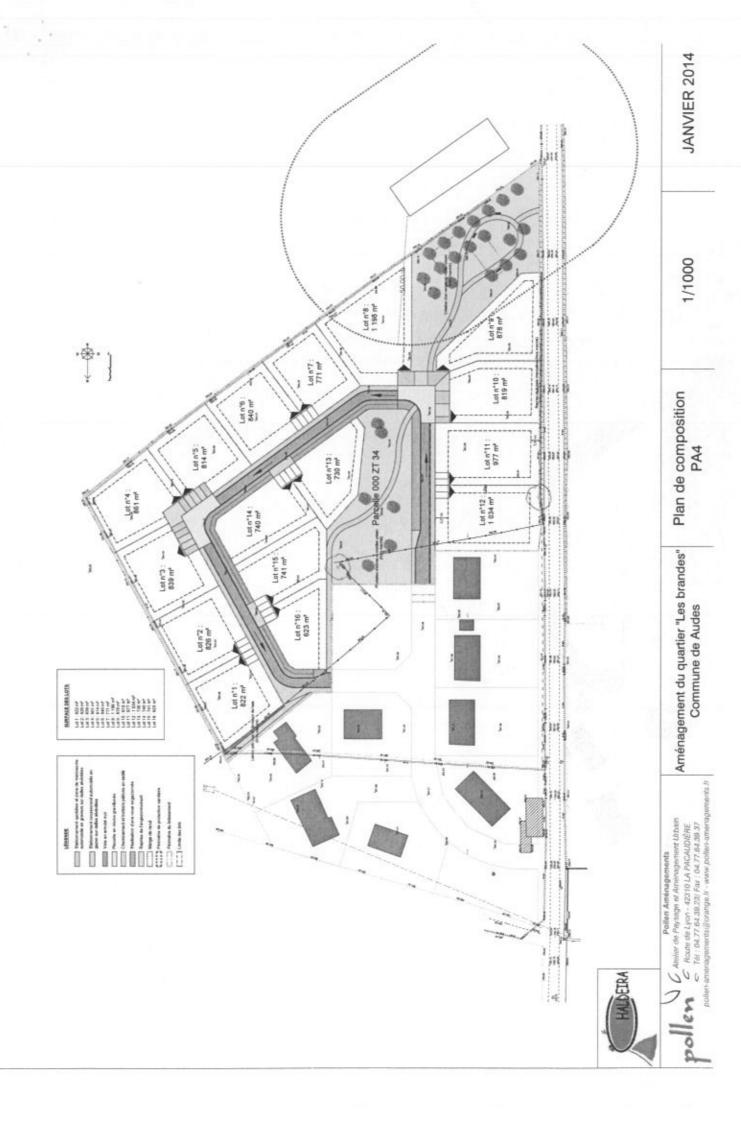
Les travaux de la partie eau potable seront assurés par le Syndicat des Eaux d'Huriel, dont la commune fait partie. Chaque parcelle sera desservie par un compteur positionné dans l'espace public et par un branchement en PEHD de 25mm. Le syndicat assurera le positionnement suivant le besoin d'un poteau incendie.

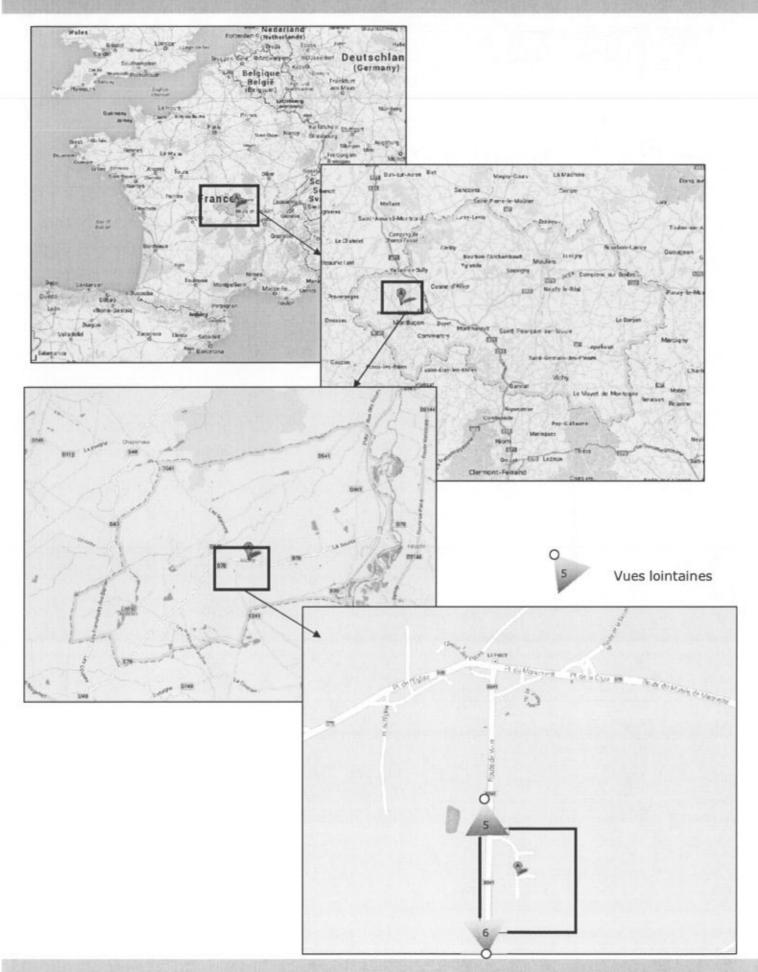
Les réseaux télécommunication, éclairage, électricité et eau potable seront installés dans une tranchée commune située sous le trottoir.

Comme pour le lotissement existant, la collecte des déchets se fera au porte à porte.

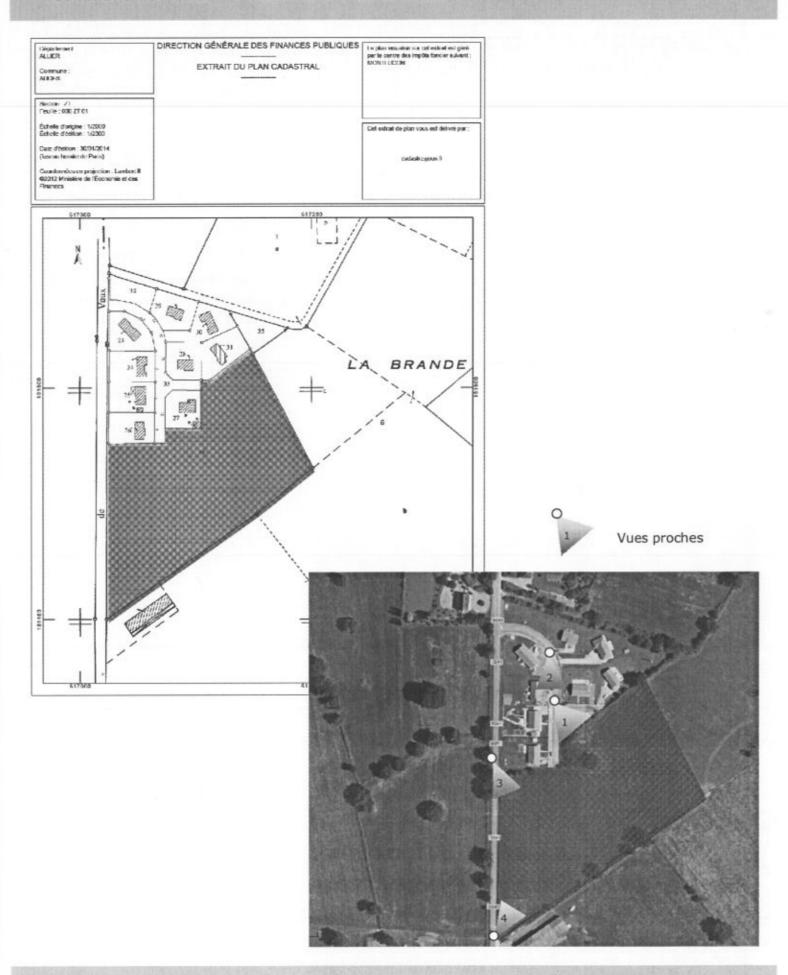


JANVIER 2014 - Page 1 sur 1 POLLEN Aménagements - Chaldeira





JANVIER 2014 - Page **1** sur **2** POLLEN Aménagements - Chaldeira



JANVIER 2014 - Page 2 sur 2 POLLEN Aménagements - Chaldeira